



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 905-01-2022 concernant la tarification relative aux permis et certificats du service de l'urbanisme

Avis est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté le 13 décembre 2022 :

- Règlement numéro 905-01-2022 concernant la tarification relative aux permis et certificats du service de l'urbanisme

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montebello ce 20^e jour de décembre 2022.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Le 20 décembre 2022

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 décembre 2022 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2022.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier